



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-223**

**Séance publique du**

**8 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167282-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RUE MIREILLE CIRELLI - ABROGATION DE LA DÉNOMINATION SUR LA PARTIE  
PRIVATIVE DE LA VOIE**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Danièle BRUNET donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 8.3  
Voirie

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danièle BRUNET

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : RUE MIREILLE CIRELLI - ABROGATION DE LA DÉNOMINATION SUR LA PARTIE PRIVATIVE DE LA VOIE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 17 décembre 2013, le conseil municipal a adopté diverses dénominations dans un lotissement situé à Luynes (Lou Vignares).

Des riverains, récents acquéreurs de parcelles dans ce lotissement en bout de la rue Mireille CIRELLI, ont indiqué qu'une portion de la voie était privée et qu'ils allaient y mettre un portail.

Après vérification auprès des services, il s'avère qu'effectivement la partie indiquée sur le plan ci-joint est privée. Ces mêmes riverains ne veulent pas d'un numéro de voirie sur la rue Mireille CIRELLI et ont demandé que la partie privée de cette voie soit débaptisée et appelée Clos Sémillon.

S'agissant d'une voie privée non ouverte à la circulation publique, il n'est pas possible de la dénommer officiellement, ni même d'attribuer de numéros de voirie à chacune des parcelles.

Il convient donc d'abroger la dénomination rue Mireille CIRELLI sur une partie de la voie selon le plan joint.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir:

- **ABROGER** la dénomination Rue Mireille CIRELLI sur la partie privative de cette voie selon le plan joint,
- **DECIDER** que les parcelles riveraines de cette partie privative de la voie se verront affectées par arrêté municipal d'un numéro de voirie unique sur la rue Mireille CIRELLI.



DL.2015-223 - RUE MIREILLE CIRELLI - ABROGATION DE LA DÉNOMINATION SUR LA  
PARTIE PRIVATIVE DE LA VOIE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

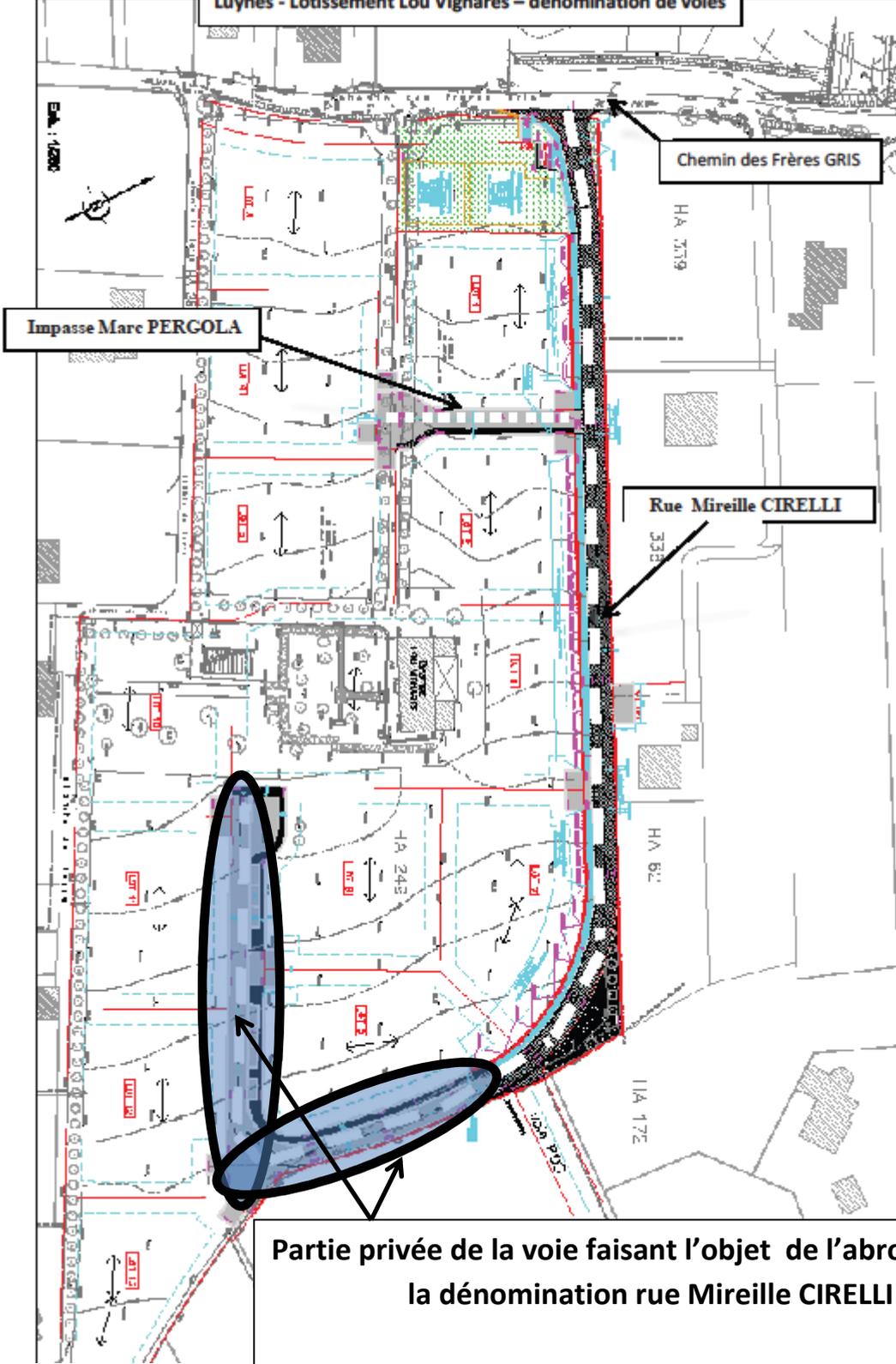
L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

# Abrogation partielle de la dénomination rue Mireille CIRELLI

Luynes - Lotissement Lou Vignares – dénomination de voies



Partie privée de la voie faisant l'objet de l'abrogation de la dénomination rue Mireille CIRELLI